

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 27

**Date de convocation :**

21/05/2025

**Date de publication  
de la convocation :**

21/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia

**Absents excusés et représentés :** M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. RUET Guillaume) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre)

**Absents excusés :** M. CADOUOT Christian - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

**Absent non excusé :** M. RACLOT Frédéric

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**PATRIMOINE DOCUMENTAIRE – Présentation du rapport de contrôle des Archives de la commune par les Archives départementales de la Côte-d'Or suite à la visite réalisée le 18 février 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-2 lequel dispose que les dépenses obligatoires des communes comprennent « *les frais de conservation des archives communales* » ;

Vu la visite de contrôle des Archives communales par les Archives départementales de la Côte-d'Or qui s'est déroulée le 18 février 2025 ;

Vu le rapport de contrôle des Archives communales ci-annexé ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 13 mai 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Les Archives de la commune ont fait l'objet d'une importante opération de tri, d'élimination, de classement, d'inventaire et de maintenance avec l'appui du service SOS ARCHIVES du Centre de gestion de la Côte-d'Or, à compter de l'année 2014 jusqu'à aujourd'hui.

Le 18 février 2025, les Archives départementales de la Côte-d'Or ont procédé au contrôle des Archives de la commune (le précédent contrôle remonte à l'année 2012).

A l'occasion de cette visite de contrôle sur place dans nos locaux, il a été constaté que les conditions sanitaires sont bonnes pour le patrimoine documentaire conservé dans la salle des archives de l'hôtel de ville, dans les bureaux (état-civil et CCAS) et dans la salle des archives du centre technique municipal.

La sécurité est bonne et la place disponible suffisante.

Il a également été constaté que la tenue réglementaire des différents registres (délibérations, arrêtés, état-civil et tables décennales) est respectée et qu'ils sont bien reliés et en bon état matériel.

Le document relatif à « *l'acquisition de terres labourables situées au finage de Chevigny par Jean Martin auprès d'Étienne Magnien et sa femme (5 juillet 1779)* » a fait l'objet d'un dépôt aux Archives départementales de la Côte-d'Or le 11 octobre 2019.

Entendu l'exposé ci-dessus,

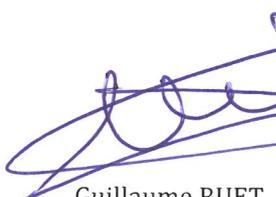
Le Conseil municipal **PREND CONNAISSANCE** de ce rapport de contrôle des Archives de la commune par les Archives départementales de la Côte-d'Or, suite à la visite réalisée le 18 février 2025.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 mai 2025

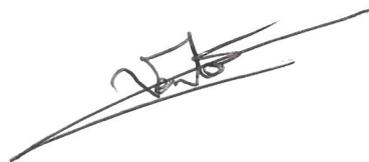
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET



Romain VENTO